UMiH FORMATION

PROCHAINES DATES DE FORMATION CONSULTEZ

www.umihformation.fr

0 806 700 701

contact@aktiveoformation.fr

7 HEURES | INTER ET INTRA ENTREPRISES 6 À 15 PARTICIPANTS | PRÉSENTIEL | VISIO

PROGRAMME

FORMATION OBLIGATOIRE

PERMIS D'EXPLOITATION

RELATIF À LA FORMATION DES LOUEURS DE CHAMBRES D'HÔTES DELIVRANT DES BOISSONS ALCOOLIQUES

Cette formation obligatoire est dispensée par AKTIVEO formation (agréé le **3 janvier 2023** par arrêté référencé **DTPP 2023-011**).

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux loueurs de chambres d'hôtes qui proposent des boissons alcooliques à leur clientèle dans le cadre de l'hébergement ou de la table d'hôtes.

PRÉ REQUIS : PRÉSENTIEL : **Pour les loueurs de chambres d'hôtes ou tables d'hôtes.**

VISIO : **Connexion internet et PC ou tablette avec Webcam.**

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, les personnes visées doivent avoir une connaissance des dispositions relatives à :

- Maîtriser l'exploitation spécifique de chambres d'hôtes délivrant des boissons alcooliques en sensibilisant et en responsabilisant les exploitants aux obligations particulières liées à l'offre et à la vente d'alcool.
- Acquérir une connaissance des dispositions relatives à la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique, la lutte contre le bruit, les faits susceptibles d'entrainer une fermeture administrative, les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales.

Taux d'acquisition : 99,26%
Taux d'atteinte des objectifs de la formation : 96,55%

MÉTHODE :

Enseignements théoriques les 2/3 du temps.
Enseignements pratiques : mises en situation, analyse de cas, jeux de rôle

VALIDATION DE LA FORMATION :

Evaluation des connaissances. Remise d'une attestation de formation et délivrance du CERFA du ministère de l'intérieur.

UMiH FORMATiON

PROCHAINES DATES DE FORMATION CONSULTEZ

www.umihformation.fr

0 806 700 701

contact@aktiveoformation.fr

7 HEURES | INTER ET INTRA ENTREPRISES 6 À 15 PARTICIPANTS | PRÉSENTIEL | VISIO

DÉTAIL DE LA FORMATION

RAISON D'ÊTRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION ADAPTEE À L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DES LOUEURS DE CHAMBRES D'HÔTES

SPÉCIFICITÉS DE L'ATTESTATION DITE « PERMIS D'EXPLOITATION » POUR LOUEURS DE CHAMBRES D'HOTES (CERFA N° 14407*03)

LA RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DES CHAMBRES D'HÔTES

LES CONDITIONS LIÉES À LA PERSONNE

LES CONDITIONS LIÉES À LA LICENCE

LES OBLIGATIONS RELATIVES À LA VENTE D'ALCOOL

RÈGLEMENTATION LOCALE

INTERVENANTS :

Animateurs spécialisés en CHRD